Appel aux dons : Souscription publique et populaire

Nous avons besoin de vous

POUR SAUVEGARDER L'EGLISE SAINT-ANDRÉ
DE MORNE-À-L'EAU

Préservons aujourd'hui l'avenir











ommunication

GROUPE DES HOMMES DE L'EGLISE







ALITUR:

Le 12 septembre 1928, la Guadeloupe est dévastée par un cyclone qui détruit la majorité des édifices publics et privés. En décembre 1928, le gouverneur Tellier demande à Ali TUR Architecte du Ministère des colonies , diplômé par le gouvernement, de prendre en charge la reconstruction. Ali TUR signe son contrat le 03 avril 1929 et installe son agence à Pointe - à - Pitre. Entre 1930 et 1936, l'architecte fait construire plus d'une centaine de bâtiments dans l'archipel, à l'exception des Saintes et de Saint-Barthélemy.

CONSTRUCTION DE L'ÉDIFICE :

La construction de l'actuel édifice cultuel s'est réalisée en deux campagnes.

La première concerne la construction des bâtiments de la nef et de la sacristie qui a fait l'objet d'un avis d'adjudication, le 26 juillet 1930. La seconde campagne est celle de la construction du clocher, objet d'un avis d'adjudication le 14 juin 1933. La consécration de l'édifice cultuel a lieu le 22 avril 1934.

CARACTÉRISTIQUES ARCHITECTURALES ET PATRIMONIALES :

Précédée d'un large parvis au Nord, l'église a un plan basilical orienté au Sud et précédé de trois emmarchements qui épousent la déclivité du terrain naturel. La tour du clocher remarquable par ses motifs ornementaux aux allures de moucharabieh, s'élève sur un peu plus de 40m.

L'étude pour la définition des travaux de restauration de l'Eglise Saint-André de Morne - à - l'eau et de son clocher, a défini quatre tranches de travaux :

- 1ère tranche: Travaux de mise en sécurité et études 93 250 € HT 6 mois (éligibles),
- 2ème tranche: Travaux obligatoires de conservation 1 306 547,70 € TTC 18 mois,
- 3ème tranche: Travaux de réhabilitation 1 631 818,88 € TTC 18 mois,
- 4ème tranche: Travaux de restauration 822 321,50 € TTC 12 mois.

Le montant des travaux éligibles s'élève à 3 760 688,08 €



UN BIEN COMMUN À PRÉSERVER :

La restauration de l'église permettra de redonner vie à cette bâtisse qui est un véritable ouvrage identitaire de l'architecture d'Ali TUR.

UN PARTENARIAT EFFICACE POUR L'ABOUTISSEMENT DU PROJET :

La Ville de Morne - à - l'Eau et la Fondation du patrimoine sont partenaires pour cette opération et font appel à votre soutien pour faire aboutir ce projet. La Région, la Direction des Affaires Culturelles, le Conseil Général l'Europe et L'association « Les Hommes de l'église », sont aussi déjà investis sur ce projet.

A QUI REVIENNENT LES DONS ?

La Fondation du Patrimoine est chargée de la collecte des dons et de l'envoi des reçus fiscaux. A la fin des travaux, ils seront reversés à la mairie de Morne - à - l'Eau.

1 € COLLECTÉ = 2 € REVERSÉS PAR LA FONDATION DU PATRIMOINE

QUELLE RÉDUCTION SUR LES IMPÔTS ?

Pour les particuliers, le don est déductible de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don et 75% dans le cas de l'ISF.

Pour 100 € DONNÉS = 66 € DE DÉDUCTION D'IMPÔT SUR LE REVENU
Pour les entreprises, le don est déductible de l'impôt sur la société à hauteur de 60% du don.

Faites un don!

	Oui, je fais un do	ui, je fais un don pour le projet de sauvegarde de l'église Saint - André de Morne à l'Eau					
	Par chèque à l'ordre de la « Fondation du Patrimoine—Eglise Saint-André de Morne-à-l'Eau »						
ou	En espèces	Mon don e	st de :		€		
Je sou	ıhaite bénéficier d'	une économie d'im _l	oôt au titre de l'im	pôt :			
	sur le revenu	□ sur l	a fortune	□ sur le	es sociétés		
Pour les particuliers, le don est déductible de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable et 75% pour l'ISF dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).							
	•	st déductible de l'impôt ieu à l'envoi d'un reçu. L					
Nom, prénom ou société :							
Adre	sse:						

Coupon et don à renvoyer à la Délégation Guyane Fondation du Patrimoine

70A, av. Léopold Héder 97300 Cayenne antillesguyane@fondation-patrimoine.org / 06.94.40.69.21

Ou à déposer à la Mairie de Morne à l'Eau : Régie municipale de la mairie

Hôtel de ville Place Gerty Archimède 97111 Morne -à - l'Eau servicecommunication@mornealeau.fr / 0590 24 21 14 / www.ville-mornealeau.com

FLASHEZ et DONNEZ!

Le paiement par carte bancaire est possible en ligne



www.fondation-patrimoine.org

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du Patimionie. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de southerin sera également destinataire; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez. La Fondation du Patrimoine s'engage à affecter l'ensemble des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine, pour le cas où le projet de restauration n'aboutit pas. La Fondation du Patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 3% du montant des dons reçus en paiement de l'Impôt sur les Sociétés et à 5% s'agissant des dons reçus en paiement de l'Impôt sur les Fortune.

^{*} Et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine communal.